LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62 73 /PR/MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce présenté par le nommé d'ALMEIDA TOSSOU Eugène ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nommé d'ALMEIDA TOSSOU Eugène, condamné le 2 juin 1959 par le tribunal de Cotonou à un mois d'emprisonnement pour abus de confiance, est admis et remise des peine lui est faite.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 16 FEVR 1962 1962.-

Signé : OKE ASSOGBA.-

Pour ampliation ;
Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

J. CLAVEAU.-

AMPLIATIONS :

résident de la République 5
JL..... 2
rocureur général..... 1
rocureur de la République 1
ntéressé..... 1
ORD..... 1